18/09/2024

# VERDI

Commune de CHEFFES
Communauté de communes Anjou
Loir et Sarthe
Dossier arrêt projet
Notice



# **SOMMAIRE**



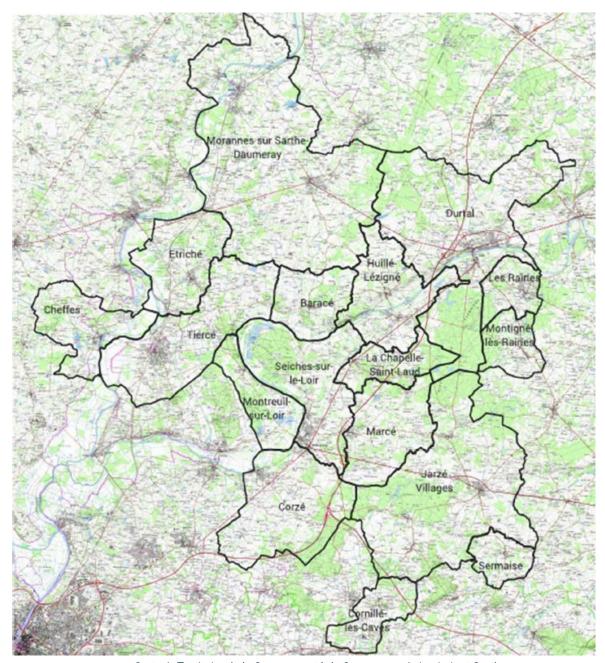
1 Préambule	3
2 Phase 1 : Recueil de données et état des lieux	6
2.1 Présentation de la commune et de son environnement	7
2.1.1 La situation géographique	7
2.1.2 Données générales	8
2.1.3 Urbanisme	9
2.1.3.1 Evolution de la population 2.1.3.2 Evolution des logements	9
2.1.3.3 Documents d'urbanisme	10
2.2 Gestion des eaux usées	11
2.2.1 Assainissement Collectif	11
2.2.1.1 Système de collecte	11
2.2.1.2 Ouvrage de traitement 2.2.2 Assainissement non-collectif	12 13
2.2.3 Perspective d'évolution urbaine	15
3 Phase 2 : Zonage d'assainissement	17
3.1 Etudes précédentes	18
3.2 Extensions prévues	18
3.2.1 Extension du réseau d'assainissement	18
3.2.2 Extension urbaine	18
3.3 Zonage proposé	19
4 Annexes	20
4.1 Annexe 1 : carte de zonage	21
4.2 Annexe 2 · Lexique	22



**PREAMBULE** 

La fusion des 3 communautés de communes du Loir / Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale.

La nouvelle communauté de commune issue de cette fusion est dénommée Anjou, Loir et Sarthe (CCALS) et regroupe 17 communes pour 28 000 habitants.



Carte 1: Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) a fait le choix d'élaborer son PLUiH pour un arrêt du projet au second semestre 2024.

La présente étude vise à mettre à jour le zonage des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la CCALS afin d'intégrer ladite étude aux annexes sanitaires du PLUiH en cours d'élaboration et également de mettre en conformité les zonages anciens.

Le zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement. Il doit permettre également de s'assurer de la mise en place des modes d'assainissement adaptés au contexte local et aux besoins du milieu naturel.

D'une part, ce zonage permettra à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire. Il constituera aussi un outil réglementaire et opérationnel pour la gestion de l'urbanisme.

D'autre part, le zonage va permettre d'orienter le particulier dans la mise en place d'un assainissement conforme à la réglementation, tant dans le cas de constructions nouvelles que dans le cas de réhabilitations d'installations existantes.

Le dossier de zonage est le résultat d'un travail du bureau d'études Verdi Ingénierie qui s'est appuyé sur les conclusions de la précédente étude de zonage des eaux usées de 2013.

La présente notice concerne la commune de Cheffes.



PHASE 1: RECUEIL DE DONNEES ET ETAT DES LIEUX

# 2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

#### 2.1.1 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est localisée sur la commune de Cheffes dans le département du Maine-et-Loire (49). Elle est située à environ 25 km au Nord d'Angers et est desservie par les RD74, RD1080 et RD190 Les communes à proximité de Cheffes sont :

- Juvardeil au nord ;
- Tiercé à l'est ;
- Briollay au sud;
- Ecuillé à l'ouest.

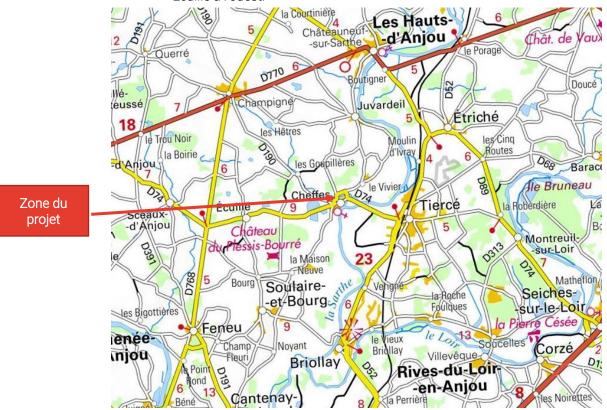


Figure 2: Situation géographique de la commune

Par ailleurs la commune est longée par le Loir sur ses parties sud et est.

## 2.1.2 DONNEES GENERALES

Données	Cheffes
Population	995 (2020)
Logements	500
Nombre d'habitants par logement	2.41
Habitat	Rural
Projet d'urbanisation	1 OAP dans le bourg
Activités	50
	10 industries manufacturières, industrie extractive et autre 7 industries de construction
	11 commerces de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
	2 établissements d'information et communication
	0 activités financières et d'assurance
	2 activités immobilières
	8 Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activi- tés de services administratifs et de soutien
	6 Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
	4 Autres activités de services
Réseau hydrogra- phique dominant	Le territoire communal est bordé par la Sarthe
ZNIEFF 1	1 ZNIEFF de type 1
ZNIEFF 2	1 ZNIEFF de type 2
Natura 2000	1 zone Natura 2000
Zone humides	1 zone Ramsar
Risques	9 catastrophes naturelles depuis 1982 : 1 au titre de Mouvement de terrains ; 6 au titre d'Inondations et/ou coulées de boues ; 2 au titre de Sécheresse.
Géologie	Formations à silex et colluvions sur le bourg
Captage d'eau potable	Non concernée

#### 2.1.3 URBANISME

#### 2.1.3.1 Evolution de la population

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la population de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	680	632	811	857	822	902	971	995
Densité moyenne (hab/km2)	39,2	36,4	46,7	49,4	47,4	52,0	56,0	57,3

Depuis 1968, la population n'a cessé d'augmenter progressivement pour atteindre en 2020 une population de 995 habitants.

La tendance d'évolution annuelle moyenne de la population est de 3.9% depuis l'année 1990.

#### 2.1.3.2 Evolution des logements

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des logements de 1968 à 2020 de la commune d'après les données de l'INSEE :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Résidences principales	220	217	266	304	334	364	403	413
Résidences secondaires et logements occasionnels	85	97	97	89	76	44	39	25
Logements vacants	9	15	29	42	16	31	44	61
Ensemble	314	329	392	435	426	440	486	500

La tendance d'évolution annuelle moyenne des logements est de 3.6% depuis l'année 1990.

#### 2.1.3.3 Documents d'urbanisme

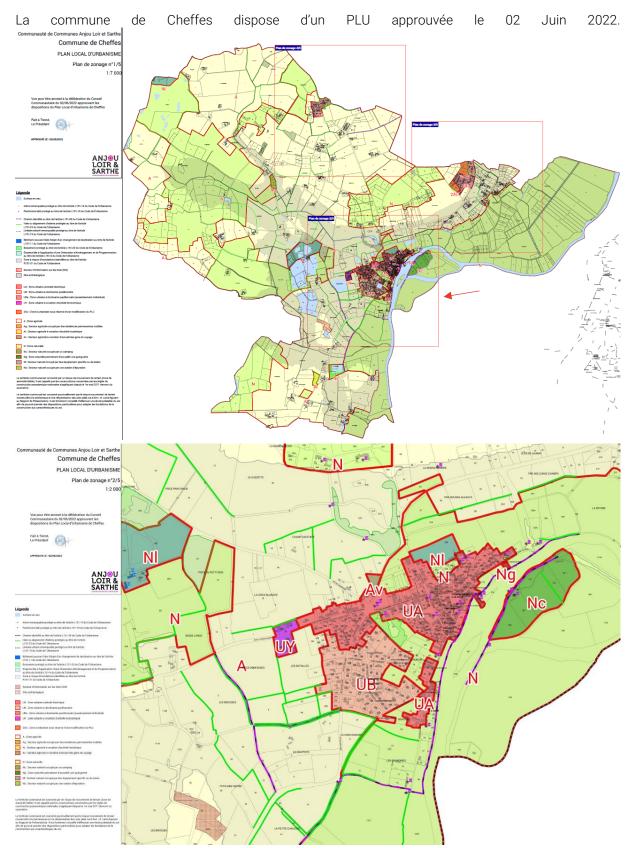


Figure 3: Cartes communales de Baracé

# 2.2 GESTION DES EAUX USEES

#### 2.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 2.2.1.1 Système de collecte

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales du réseau d'assainissement :

Caractéristiques des réseaux d'assainissement				
Type de réseaux	Séparatif			
Linéaire réseaux EU	4 317 ml			
Linéaire réseaux refoulement	1 551 ml			
Linéaire réseaux unitaires	0 ml			
Linéaire réseaux eaux pluviales	NC			
Nombre de poste de refoulement	1+1 (entrée STEP)			
Nombre de trop plein sur poste de refoulement	0			
Nombre de déversoirs d'orage	1			
Nombre d'ouvrages sur réseau	0			

Le fonctionnement du réseau est présenté sur la carte suivante :

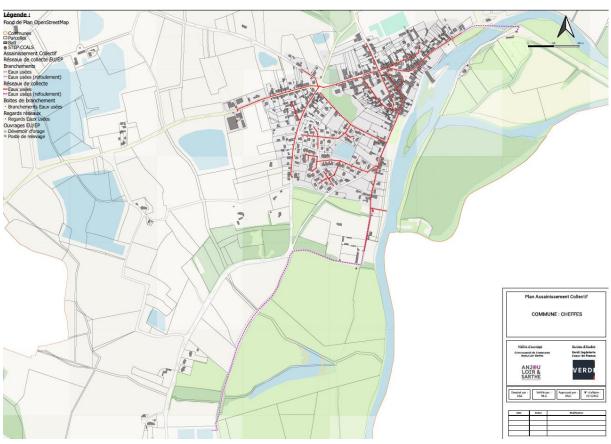


Figure 4: Plan de fonctionnement du réseau d'assainissement

#### 2.2.1.2 Ouvrage de traitement

Les caractéristiques principales de la station d'épuration des eaux résiduaires sont rappelées ci-dessous :

Caractérisitiques de la station de traitement des eaux usées					
Type Lagunage naturel					
Année de construction	2008				
Capacité de la STEP	850 EH				
Débit de référence	128 m3/jour				
Milieu récepteur	La Sarthe				

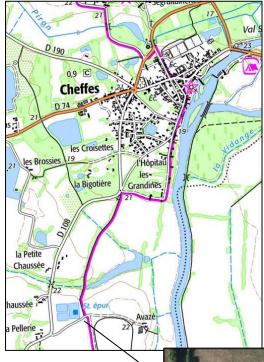


Figure 5: Station de traitement des eaux usées

#### 2.2.2 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

#### Enquêtes du SPANC

L'exploitation du bilan des contrôles du SPANC permet d'avoir un aperçu de l'assainissement individuel actuel.

Les contrôles sont réalisés à différentes fréquences selon leur classement qui sont les suivants :

- F1: Conforme;
- F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure ;
- F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré;
- F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes
- F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement
- F6 Absence d'installation

Les filières contrôlées sont classées en 5 priorités de réhabilitation :

Classe	Conformité	Critère de classement	Délais de mise aux normes
Α	Conforme	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant	Pas de délais
В	Conforme avec recommanda- tion(s)	Installations en bon état de fonction- nement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et/ou d'entretien	Pas de délais
С	Non conforme	Zone sans enjeu Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	1 an en cas de vente
D	Non conforme	Zone à enjeu sanitaire ou environne- mental Installations incomplètes, significati- vement sous dimensionnées ou pré- sentant des dysfonctionnements majeurs	4 ans ou 1 an en cas de vente
E	Non conforme	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure de fermeture	Mise en demeure de réaliser une installa- tion conforme/ Tra- vaux à réaliser dans les meilleurs délais

Le tableau suivant récapitule les résultats des contrôles menés par le SPANC sur la commune de Cheffes sur la période de 2009 à 2024 :

Classement Filière	Quan- tité	Pourcentage Parc
Conception/réalisation	36	
Conforme	33	16.8 %
Non-Conforme	3	1.5 %
Non Renseigné	0	
Contrôle Bon Fonctionnement	161	
F1 Conforme	31	15.7 %
F2 Installation acceptable avec défauts d'entretien ou d'usure	62	31.5 %
F3 Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré	0	
F4 Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes	27	13.7 %
F5 Installation incomplète, significativement sous dimensionnée ou dysfonctionnement	38	19.3 %
F6 Absence d'installation	3	1.5 %
Non Renseigné	0	
Bilan Global Territoire	197	
Installation Conforme	126	64.0 %
Installation Non-Conforme	71	36.0 %
Installation Non Renseignée	0	

Le bilan du parc des installations ANC est le suivant sur la commune de Cheffes :

- Conforme : 126 unités soit 64.0% du parc

- Non-Conforme: 71 unités soit 34.0 % du parc

- Non-Renseignée : NC

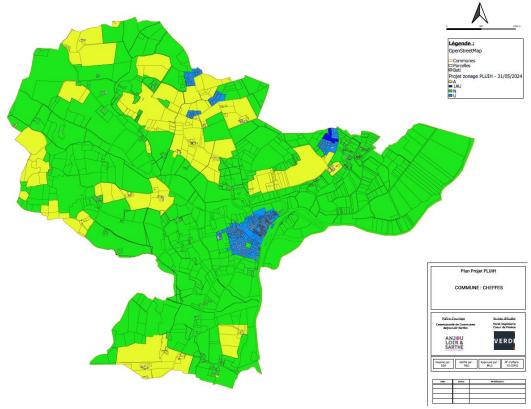
Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrôles réalisés par année :

Année	Nombre de contrôles	Année	Nombre de contrôles
2009	4	2017	7
2010	2	2018	9
2011	1	2019	8
2012	1	2020	9
2013	3	2021	93
2014	3	2022	8
2015	2	2023	41
2016	4	2024	2

### 2.2.3 PERSPECTIVE D'EVOLUTION URBAINE

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH) prévoit la réalisation de 35 logements supplémentaires dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ces secteurs d'urbanisations futures sont desservis par un réseau d'assainissement à proximité.



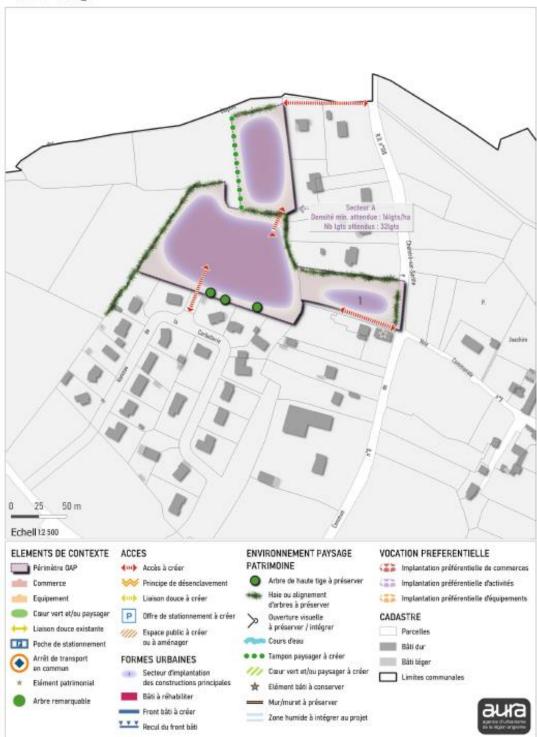
Carte 6: Plan de projet PLUIH commune de Cheffes



Figure 7: Secteur bourg avec l'OAP en foncé

#### CHEFFES

OAP Nº 49090\_1



#### Programmation

Nom du sec- teur	Emprise (en ha)	Type (Extension// Renouvellement urbain)	Densité minimale	Nombre de logements min.	Formes ur- baines (individuelles/ Groupées/ Collectif)	Type (Habitat/ Mixte/Eco)	Phasage (2024 -2030 / 2031- 2036)
Secteur A	2ha	Extension Urbaine	16 lgts/ha	32	Individuel/ groupé		2024-2036
	тот	AL logements	35				



3
PHASE 2: ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

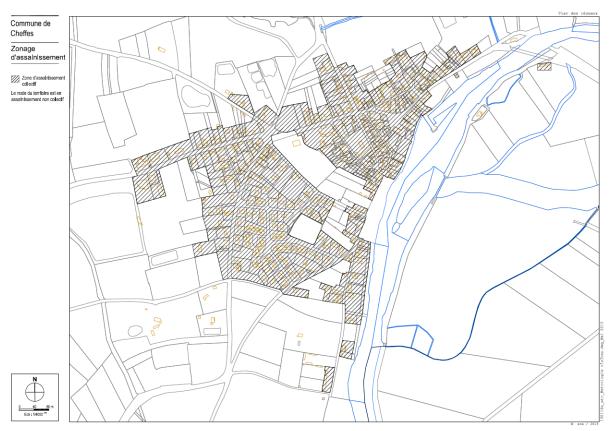
# **3.1 ETUDES PRECEDENTES**

Le zonage d'eaux usées réalisé en 2013 par SCE concluait que les secteurs éloignés du réseau de collecte resteraient en assainissement non-collectif.

Les raisons de ce choix étaient :

• Un coût de l'assainissement collectif élevé, car la faible densité de l'habitat ne se prête pas économiquement à une infrastructure collective;

Cette étude classait en zone d'assainissement collectif toute la zone U du bourg car desservie par un réseau de collecte des eaux usées.



Carte 8: Carte de zonage assainissement 2013 de la commune de Cheffes

## 3.2 EXTENSIONS PREVUES

#### 3.2.1 EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sans objet

#### 3.2.2 EXTENSION URBAINE

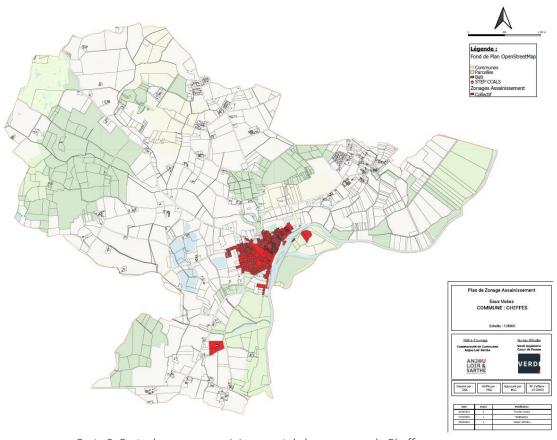
Les extensions urbaines prévues sont celles définies par les OAP du PLUIH de la CCLAS, elles sont présentées au chapitre 6.1.8.

# **3.3 ZONAGE PROPOSE**

Il est proposé le zonage suivant :

- Zonage en assainissement collectif du bourg de Cheffes, et plus précisément les parcelles déjà raccordées ou desservies par le réseau de collecte;
- Zonage en assainissement collectif de la zone concernée par l'OAP Habitat;
- Zonage en assainissement non-collectif des hameaux et de l'habitat diffus.

Nota : les extensions prévues dans le cadre des zonages eaux usées seront étalées dans le temps et seront réalisées si les conditions techniques et économiques le permettent.



Carte 9: Carte de zonage assainissement de la commune de Cheffes



# **4.1** ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE

# **4.2** ANNEXE 2: LEXIQUE

Eaux Usées (EU): eaux vannes et eaux grises d'un logement, donc d'origine domestique (par opposition aux eaux usées industrielles).

**Eaux vannes**: Eaux des toilettes et des urinoirs, contenant des matières fécales et de l'urine, ainsi que des produits toxiques. Elles sont fortement polluées et nécessitent un traitement intensif avant tout rejet ou réutilisation.

Eaux grises: Provenant de la cuisine, de la lessive, de l'hygiène personnelle, etc. Elles contiennent des graisses, des détergents, des résidus alimentaires, des cheveux, etc. Elles sont moins polluées que les eaux vannes, mais peuvent encore contenir des contaminants obligeant également un traitement avant rejet.

**Collecteur :** canalisations publiques dans lesquelles transitent les effluents. Le diamètre des canalisations varie selon le débit à transiter.

Réseau gravitaire : les effluents coulent sous l'effet de la gravité.

**Réseau de refoulement**: les effluents coulent sous pression dans les collecteurs. Il n'est donc pas possible de se raccorder sur un tel réseau sous pression.

Réseaux EU: réseaux qui collectent les eaux usées.

Réseaux unitaires : réseaux qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales mélangées.

Poste de refoulement (PR): ouvrage enterré dont le système de pompes envoi sous pression les effluents dans le collecteur de refoulement situé à l'aval. Ce système permet aux effluents de franchir les points hauts du relief ou de longues distances.

**Déversoir d'orage (DO) :** ouvrage de délestage des effluents vers le milieu naturel par temps de pluie. Les DO sont présents sur les réseaux de type unitaire.

Station d'épuration (STEP) : ouvrage destiné à dépolluer les eaux usées urbaines domestiques.

Assainissement non collectif (ANC): ouvrage de traitement individuel des eaux usées.